



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Prisca Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Suppléants absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janailac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin

DELIBERATION N° 2024 / 140 : (Code Nomenclature /8.5)

DATE : 26 SEPTEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Francis Lafaye

OBJET : Avenant n°3 à la convention Opération Programmée de l'Habitat de Revitalisation Rurale : augmentation des objectifs propriétaires bailleurs et délimitation de la prime à la vacance

Par délibération n°2024-93 en date du 13 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un avenant à la convention ANAH, afin d'augmenter le nombre de dossiers « Autonomie ».

Ainsi, d'un objectif de 18 dossiers/an, nous avons augmenté à 40 dossiers/an (soit 22 dossiers de plus par an). Ces nouveaux objectifs tendaient à répondre à une évolution territoriale, puisque les dossiers « Autonomie » sont très nombreux, cela s'expliquant par le vieillissement de la population mais aussi de la qualité du service de proximité apporté par le service OPAH de la CCPR.

De plus, avec les évolutions législatives, il nous faut de nouveau adapter l'avenant n°3 précité.

Les objectifs des propriétaires bailleurs sont augmentés afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une aide financière identique aux propriétaires occupants. Les objectifs propriétaires bailleurs passent de 2 à 3.

Enfin, nous avons défini les conditions d'obtention de la prime sortie de vacance comme suit : Elle est octroyée par la Communauté de communes pour un logement remis en location, sous réserve que la période de vacance soit de plus de deux ans et que ce logement soit situé dans les pôles centres définis dans la présente convention.

La preuve de la vacance doit être apportée par un justificatif démontrant que le bien n'a pas été occupé pendant deux années complètes.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- ACCEPTE les nouvelles modalités en modifiant les dossiers propriétaires bailleurs de la convention initiale et en définissant les conditions d'obtention de la prime vacance ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 de la convention OPAH-RR.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 26 septembre 2024
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 07/10/2024 19:00:49